

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ DE CERGY-PONTOISE

LICENCE

Vu les articles L. 613-1 et D. 613-1 à D. 613-6 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 relatif à la licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 27 juin 2011 relatif

Vu les pièces justificatives produites

Vu les procès-verbaux du jury attestant

Le diplôme de **LICENCE SCIENCES**,

mention passable

est délivré à

au titre de l'année universitaire 2014-2015 et en tant que,

pour en bénéficier avec les droits et prérogatives.

美澳留服认证

原版仿制文凭

Fait à Versailles, le 10 septembre 2015

Le titulaire

Q微794868844

N° CERPONT

/20152013

François GERMINET

Pierre-Yves DUWOYE